



COMMISSION CANADIENNE DU LAIT RAPPORT ANNUEL 2004–2005



Commission
canadienne du lait

Canadian Dairy
Commission

Canada

Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement; et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission

Revitaliser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs

- Intégrité
- Leadership
- Respect et dignité
- Professionnalisme

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications

Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
ATS: (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : ccl-cdc@agr.gc.ca
Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.

N° de catalogue : A88-2005

ISBN 0-662-69301-9

Conception et production : SUM Incorporated

Impression : Imprimerie Plantagenet, imprimé au Canada.

La Commission canadienne du lait tient à remercier tous les enfants qui ont pris le temps d'illustrer pour nous ce que le lait signifie pour eux.

Morgane Basillais, 8 ans; Alexandre Brunet, 12 ans; Dominique Brunet, 9 ans; Jessica Geigel, 6 ans; Justin Geigel, 8 ans; Inès Cyr Gonzalez, 9 ans; Renée Laframboise, 8 ans; Olivia Manzoli, 6 ans; Laurence Mercier, 7 ans; Vincent Mercier, 7 ans; Émie Vigneault-Desjardins, 7 ans.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre	2	Rendement et objectifs	28
L'industrie laitière canadienne	4	Réalizations en 2004-2005	29
Faits saillants de 2004-2005	5	Perspectives	32
Production laitière	5	Objectifs pour la période 2005-2006 à 2009-2010	35
Transformation laitière	6	Rapport financier	38
Marchés du lait	7	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	39
Système harmonisé de classification du lait	7	Rapport de gestion	40
La Commission canadienne du lait	10	Rapport de la vérificateur	43
Gouvernance de la société	11	États financiers	44
Activités et programmes	15		
Politique laitière nationale	16		
L'offre et la demande	17		
Mise en commun des revenus des producteurs	18		
Programme de permis des classes spéciales de lait	20		
Établissement des prix	21		
Importations de beurre	22		
Programme d'innovation en matière de produits laitiers	23		
Programme de marketing du lait	23		
Programmes intérieurs de saisonnalité	24		
Programme de retrait des surplus	25		
Exportations	26		
Vérification	26		

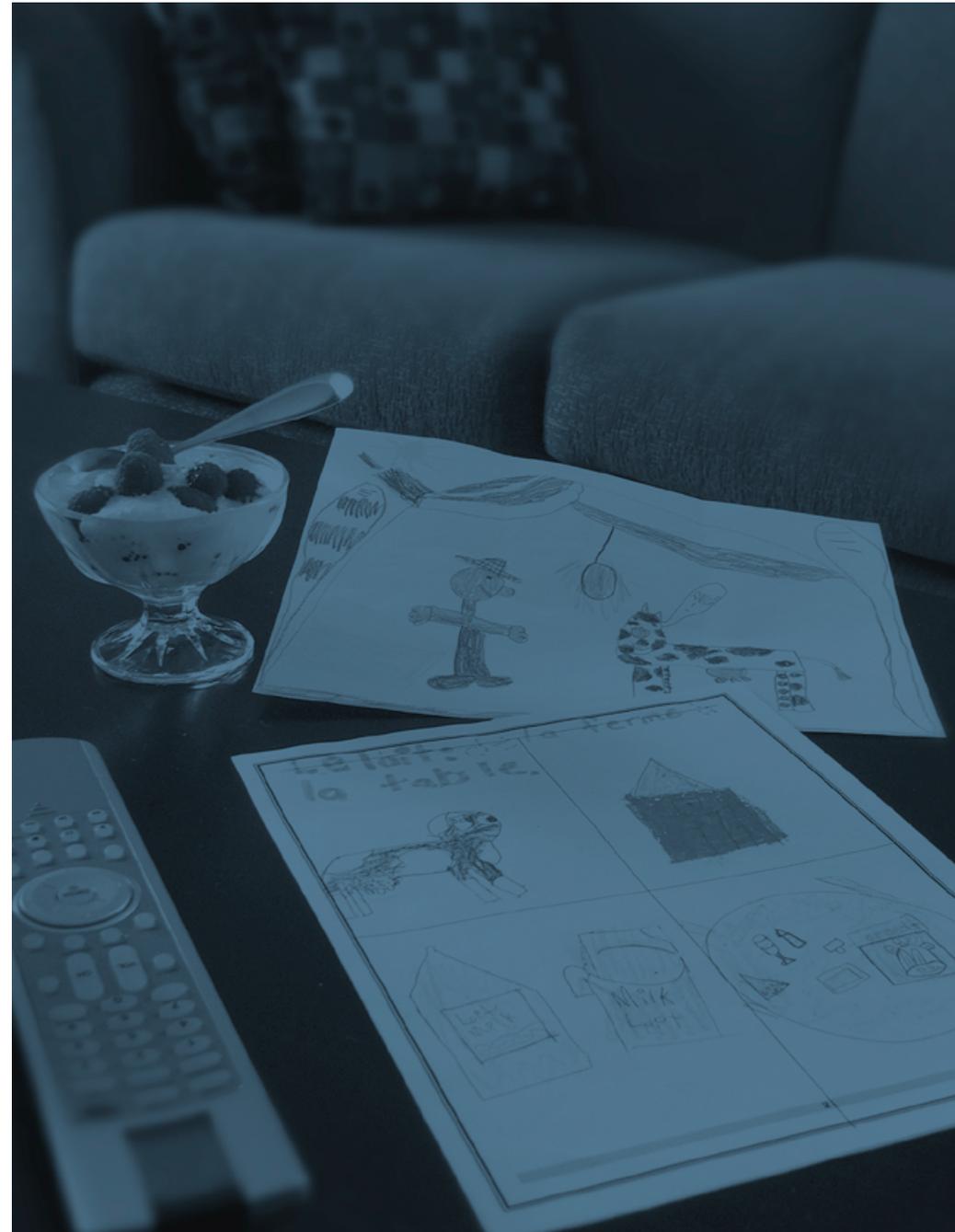
LETTRE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous remettons le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2004-2005. En cette 39^e année d'opération, nous avons poursuivi notre objectif de renforcer l'industrie et d'établir des politiques laitières harmonisées qui appuient le secteur laitier canadien.

Nous pouvons dire avec fierté que plusieurs des initiatives de 2004-2005 avaient pour but d'encourager et d'appuyer la création et l'utilisation de produits laitiers. La quantité de lait disponible dans le cadre du Programme d'innovation en matière de produits laitiers doublera à partir du 1^{er} août 2005, atteignant 2 % du quota canadien de lait de transformation, soit environ 1 million d'hectolitres. Ce programme permet aux fabricants de produits laitiers d'avoir accès à davantage de lait pour développer et mettre en marché de nouveaux produits.

La Commission canadienne du lait (CCL) a remanié son Programme de marketing des ingrédients laitiers, qui se nomme maintenant le Programme de marketing du lait. Il comprend toujours une bibliothèque complète d'information en ligne sur les ingrédients laitiers, leurs fabricants, leurs caractéristiques et leurs utilisations, de même que la participation aux principaux salons commerciaux du Canada. Deux champions de l'innovation se sont joints à l'équipe de marketing. Leur rôle est de rendre visite aux fabricants de produits laitiers et alimentaires qui comptent utiliser des ingrédients laitiers dans de nouveaux produits et de leur offrir une aide financière et technique. Le Programme comprend aussi deux nouveaux fonds : le Fonds d'accès direct facilite l'accès aux centres d'expertise technique pour les entreprises alimentaires; alors que le Fonds d'aide à l'innovation offre une aide financière au développement de produits. Les deux



fonds visent spécialement les petites et moyennes entreprises. Des changements récents au système national de classification du lait devraient aussi favoriser le développement de nouveaux produits laitiers.

En décembre dernier, la CCL a annoncé une hausse des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Cette augmentation de 7,8 %, qui équivaut à 5 cents pour chaque litre de lait quittant la ferme, est plus importante que les hausses des dernières années. Elle comprend une majoration pour l'ESB de 1,66 cent le litre visant à contrebalancer partiellement les impact financiers de la crise de l'ESB sur les fermes laitières canadiennes. L'existence et l'ampleur de cette majoration seront évaluées de nouveau lors de la prochaine révision des prix, en décembre 2005. Cette augmentation place la CCL très près de remplir son engagement d'augmenter graduellement les prix de soutien pour couvrir les coûts de production de 50 % des producteurs laitiers canadiens en 2006.

L'industrie laitière canadienne continue de s'adapter aux règles de commerce international contenues dans l'Entente sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994, et à leur interprétation par les panels subséquents. Par exemple, la CCL établit actuellement des partenariats avec les agences provinciales pour augmenter les efforts de promotion visant les produits de lait de consommation. L'industrie détermine comment mieux gérer sa production et ajuster la composition du lait pour minimiser les surplus. Des discussions sont en cours pour examiner la possibilité de créer une mise en commun nationale de tout le lait, ce qui donnerait plus de flexibilité au secteur.

Pour aider l'industrie à se préparer et à s'adapter aux changements dictés par l'OMC, la CCL a recruté une analyste des politiques commerciales dont le rôle est de surveiller les négociations commerciales et

d'analyser leurs retombées potentielles sur l'industrie laitière canadienne.

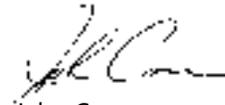
En 2004-2005, la CCL a reçu le Rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général. Le rapport affirme que « il existe une assurance raisonnable que les systèmes et pratiques examinés ne comportaient aucune lacune importante ».

En vue de rationaliser son fonctionnement, dans la dernière année, la Commission a adopté diverses politiques et procédures telles que la délégation d'autorité en matière de finances et de ressources humaines et la Politique sur la reconnaissance des employés. De plus, pour se conformer aux nouvelles exigences du gouvernement du Canada, la CCL a établi un comité de nominations qui sélectionne les candidats aux postes de président, vice-président et commissaire.

Nous voulons exprimer notre reconnaissance pour la coopération que nous recevons des intervenants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et de nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous sommes aussi redevables aux employés de la CCL qui assurent le fonctionnement de la société de façon efficace et équitable.

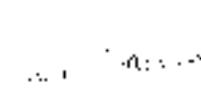
Nous vous remercions de votre appui à l'endroit du travail de la Commission et vous prions d'agrèer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



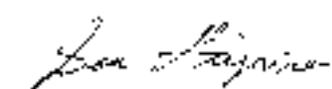
John Core

Le vice-président,



Carl Harrison

Le commissaire,



Jean Grégoire

L'INDUSTRIE LAITIÈRE



CANADIENNE

L'industrie laitière canadienne fonctionne selon une « année laitière » qui s'étend du 1^{er} août d'une année civile au 31 juillet de l'année suivante.

Faits saillants de 2004-2005

Parmi les réalisations clés de l'industrie laitière canadienne au cours de 2004-2005, on compte :

- un système national de classification du lait révisé, qui devrait amener une plus grande harmonisation entre les provinces;
- un effort concerté visant à augmenter la consommation canadienne de produits laitiers; et
- la mise en place et le suivi de mesures visant à faire mieux correspondre l'offre de lait à la demande dans le but d'éviter les surplus.

Production laitière

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a largement contribué à l'économie canadienne pendant l'année civile 2004. Elle a généré un total de 4,6 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles, ce qui la place au quatrième rang, derrière les grains, les viandes rouges et l'horticulture.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2004-2005, le Canada avait 16 224 fermes laitières. Bien qu'il y ait eu une baisse du nombre de fermes laitières au Canada, les fermes se sont agrandies tout en devenant plus efficaces. La production moyenne par ferme en 2004-2005 était de 5 022 hectolitres (hl), soit une hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

La majorité des fermes, en 2004-2005, se trouvait au Québec et en Ontario, soit 81 %. On trouvait 13 % des fermes dans les provinces de l'Ouest et 6 % dans les provinces de l'Atlantique.

NOMBRE DE FERMES, DE VACHES ET PRODUCTION TOTALE* 2000-2001 à 2004-2005

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (millions)	Production totale (millions hl)
2000-2001	19 363	1,09	78,1
2001-2002	18 673	1,08	78,3
2002-2003	17 931	1,06	78,6
2003-2004	16 970	1,06	81,6
2004-2005	16 224	1,06	81,5

*À 3,6 kg de matière grasse par hl

En 2004, il y avait environ 1,06 million de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 458 kilogrammes (kg) de lait chacune.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

NOMBRE DE FERMES PRODUISANT DU LAIT ET DE LA CRÈME EN 2004-2005

	Crème	Lait	Total
Terre-Neuve et Labrador	0	41	41
Île-du-Prince-Édouard	9	256	265
Nouvelle-Écosse	0	314	314
Nouveau-Brunswick	0	277	277
Québec	0	7 757	7 757
Ontario	0	5 346	5 346
Manitoba	4	526	530
Saskatchewan	0	278	278
Alberta	0	749	749
Colombie-Britannique	0	667	667
TOTAL	13	16 211	16 224

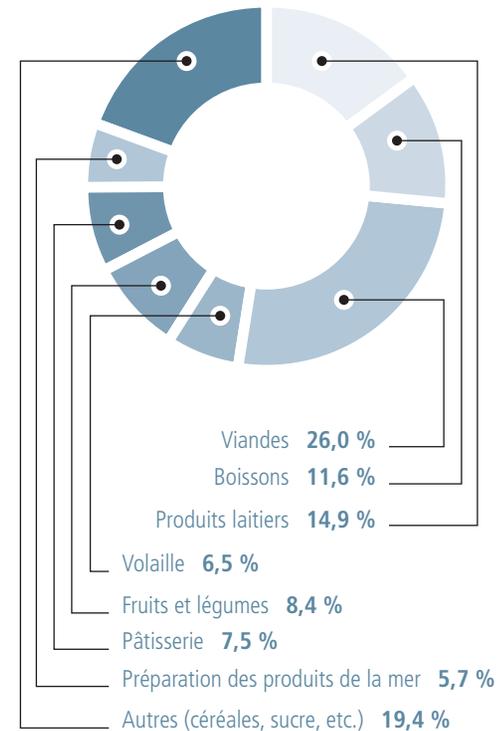
6

Transformation laitière

Pendant l'année civile 2004, quelque 445 usines de transformation (dont 300 usines inspectées par le gouvernement fédéral) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 11,5 milliards de dollars*, soit 14,9 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Durant l'année laitière 2004-2005, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 26 000 personnes.

**Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada.*

PARTS DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES AU CANADA, SELON LA VALEUR EN 2004



CANADIENNE

Marchés du lait

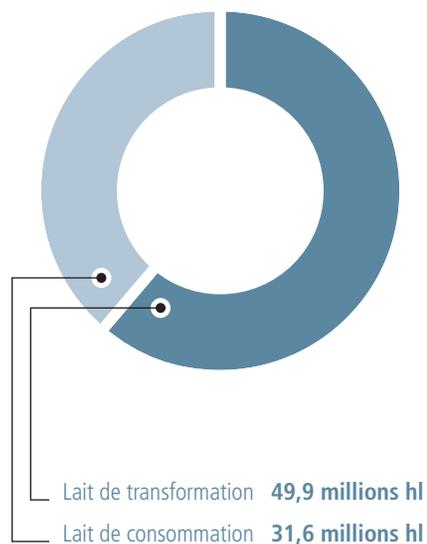
Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2004-2005, le marché du lait de consommation représentait environ 39 % des livraisons totales par les producteurs, ou 31,6 millions hl*. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 61 % des livraisons totales des producteurs, ou 49,9 millions hl*.

*À 3,6 kg de matière grasse par hl

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LAIT DE CONSOMMATION EN 2004-2005



Le marché des ingrédients

L'innovation dans la fabrication et l'utilisation des produits et composants laitiers est vitale pour les entreprises canadiennes. Celles-ci continuent d'adapter leurs produits à une clientèle soucieuse de sa santé, active et aux cultures variées et qui recherche des aliments et boissons qui soient pratiques, savoureux et nutritifs.

Les professionnels de la santé et les consommateurs se soucient maintenant davantage de la présence dans les aliments des acides gras *trans* que de celle des glucides. Ce type d'acides gras est présent dans plusieurs produits alimentaires manufacturés. De par leur composition, les produits et composants laitiers sont bien placés pour répondre à ces inquiétudes légitimes au sujet de la santé.

Les deux fonds pour l'innovation, récemment lancés par la Commission canadienne du lait, aident les fabricants de produits laitiers et alimentaires à faire face à ce défi et à d'autres en permettant la mise en marché de produits nouveaux ou reformulés, ce qui accroît le marché du lait.

Système harmonisé de classification du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est classé selon un système harmonisé de classification du lait basé sur l'utilisation finale. Le prix payé pour le lait par les transformateurs varie selon la classe de lait.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

En février 2005, l'industrie laitière a adopté un nouveau système de classification pour le lait au Canada. Chaque province doit maintenant approuver et mettre en place ce système. Le tableau qui suit illustre l'utilisation du lait produit au Canada dans la dernière année.

SYSTÈME HARMONISÉ DE CLASSIFICATION DU LAIT

Classe	Produits	Utilisation du lait (2004-2005)	
		ooo kg de matière grasse	% du lait total
Classe 1	(a) laits de consommation et breuvages faits de lait (b) crèmes de consommation (b)(ii) crème fraîche utilisée dans les produits frais de boulangerie non admissibles aux permis de classe 5 (c) nouveaux produits de lait et de crème de consommation, tels qu'approuvés par les autorités provinciales (d) lait et crèmes de consommation pour le Yukon, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et les navires de croisière	83 052	28
Classe 2	yogourt, crème sûre, crème glacée et produits laitiers congelés, substituts de repas, certains mélanges, desserts indiens et autres	21 091	7
Classe 3	(a) fromages et caillés autres que 3(b) (b) cheddar, caillé brassé, fromage à la crème	46 797 51 288	16 18
Classe 4	(a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédient (a)(1) composants pour la fabrication de caséine présure ou de concentré protéique du lait utilisés dans la fabrication d'un produit final non standardisé dans la catégorie du fromage fondu (b) lait concentré pour la vente au détail (c) nouveaux produits de transformation, tels qu'approuvés par les autorités provinciales (d) inventaires et pertes (m) marchés particuliers	59 048 ¹ 6 078 ²	20 2
Classe 5	(a) fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire, pour les marchés intérieurs et d'exportation (b) tous les autres produits laitiers utilisés dans la transformation secondaire, pour les marchés intérieurs et d'exportation (c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie (d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC	20 191 ³ 5 247	7 2
TOTAL		292 792	100

¹ Classes 4(a) et 4(a)₁

² Classes 4(b), 4(c), 4(d) et 4(m)

³ Classes 5(a), 5(b) et 5(c)

CANADIENNE



LA COMMISSION CANAD



MIENNE DU LAIT

Gouvernance de la société

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les activités commerciales de la CCL, sont défrayés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les exportateurs, les consommateurs et les gouvernements.

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable de trois ans.

Président et directeur général

John Core

nommé en octobre 2002

M. Core détient une maîtrise de l'Université de Guelph. Il a enseigné au *Ridgetown College*, en Ontario, au début de sa carrière. Il a ensuite acquis et exploité, avec ses frères, une entreprise de production laitière et de grandes cultures dans le comté de Lambton, en Ontario. À l'époque où il était producteur laitier, M. Core a fait partie du conseil d'administration des Producteurs laitiers de l'Ontario de 1981 à 2001. Il a présidé cet organisme de 1990 à 2001. Il a aussi siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada de 1986 à 2001, occupant la présidence de 1999 à 2001.

Vice-président

Carl Harrison

nommé en avril 2004 pour un second mandat

Avant sa nomination à la Commission, M. Harrison était directeur de *Ontario Dairy Processors Council* et directeur fondateur du Conseil de l'industrie laitière de l'Ontario, dont il a aussi été le président. M. Harrison compte également de nombreuses années de service auprès du Conseil national de l'industrie laitière. Il y fut directeur de 1973 à 1998, membre du comité exécutif de 1994 à 1997, et président de 1996 à 1997.

LA COMMISSION CANAD

Commissaire

Jean Grégoire

nommé en mai 2004

M. Grégoire a été président des Producteurs laitiers du Canada et de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Depuis son entrée au Syndicat des producteurs de lait de transformation de Saint-Hyacinthe à titre d'administrateur en 1975, M. Grégoire a tenu des rôles importants au sein de divers regroupements de producteurs laitiers.

Les commissaires de la CCL sont mandatés par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* et leurs sont assujettis. Ils doivent diriger et surveiller la gestion et les activités de la CCL dans le meilleur intérêt de la Commission. Ils doivent aussi s'assurer de l'existence d'une bonne imputabilité pour la gestion des fonds versés par le gouvernement du Canada et par l'industrie. Les commissaires comptent plusieurs années d'expérience au sein de l'industrie laitière et leurs antécédents à titre de producteurs et de transformateurs sont le gage d'une approche équilibrée permettant de bien composer avec les objectifs souvent conflictuels des intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de leur administration générale, les commissaires doivent :

- établir et approuver l'orientation stratégique, le plan d'entreprise et les budgets, avec la collaboration de la haute direction;
- approuver le Rapport annuel et les états financiers vérifiés par le Vérificateur général du Canada;

- s'assurer de l'existence d'un mécanisme approprié de reddition de comptes grâce à l'exécution de vérifications internes et à l'évaluation des systèmes, des pratiques et des programmes de la CCL;
- rendre compte des activités et des services offerts à l'industrie par la CCL dans le cadre du mandat prévu par la loi, et présenter les états financiers connexes au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) au moins quatre fois par année;
- recevoir l'audit annuel et le rapport d'examen spécial du Vérificateur général, remis tous les cinq ans, et en assurer le suivi.

Voici les principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée dans le domaine de la gouvernance :

- Le Bureau du vérificateur général a effectué l'examen spécial des activités de la CCL et son rapport a été déposé en juin 2005. L'examen n'a révélé aucune lacune importante. Le rapport est affiché sur le site Web de la CCL.
- L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a effectué un exercice de surveillance de la classification des postes des employés de la Commission. Les recommandations résultant de cette vérification seront examinées et les mesures appropriées seront implantées au cours des prochains mois.
- La Commission a adopté ou mis à jour diverses politiques (Directive sur les dépenses d'accueil et les services de traiteur, Politique sur la transition professionnelle, Délégation d'autorité en matière de ressources humaines, Procédure de griefs, Politique

IENNE DU LAIT

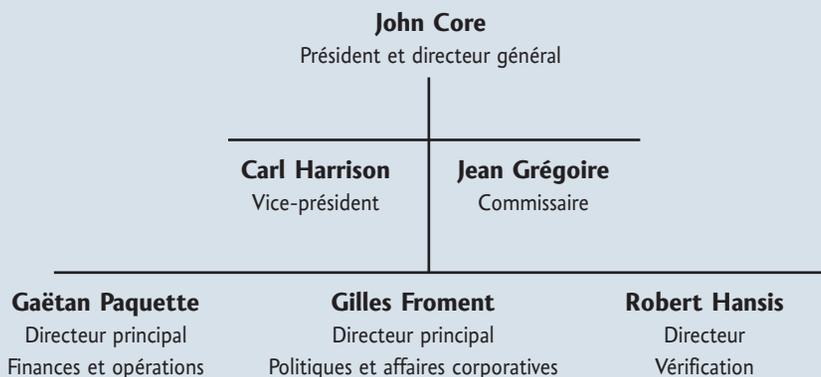
sur la reconnaissance des employés, Politique sur la traduction, Code d'éthique et de comportement professionnel).

- La CCL a fait une évaluation du Programme de permis des classes spéciales de lait et les recommandations issues de cet examen ont été présentées au CCGAL en juillet 2005.
- Le Programme d'aide pour le lait concentré et le système de surveillance des subventions à l'exportation ont fait l'objet d'un audit interne.
- Dans les domaines de la sécurité et de la santé, la Commission a approuvé plusieurs politiques telles que la Politique sur la sécurité et la Politique sur les mots de passe. La CCL a aussi installé des postes de premiers soins dans ses bureaux, a mené un exercice

d'incendie et a adopté un Plan de préparation aux situations d'urgence et un Plan de poursuite des activités. Le milieu de travail a été sujet à des inspections périodiques.

- Le Plan de poursuite des activités de la CCL a été mis à l'épreuve et les résultats sont considérés satisfaisants par les commissaires.

Les commissaires se rencontrent mensuellement pour établir les orientations de la CCL et suivre l'atteinte des résultats. Ils ont formé une équipe de haute gestion composée du directeur principal, Politiques et affaires corporatives, du directeur principal, Finances et opérations et du directeur de la Vérification. Cette équipe est responsable de la gestion quotidienne, en consultation avec le président.



1 Carl Harrison Vice-président 2 John Core Président et directeur général 3 Jean Grégoire Commissaire



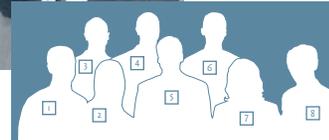
LA COMMISSION CANAD

FINANCES ET OPÉRATIONS



- 1 Erik Kramar
Économiste en chef
- 2 Paula Flood
Conseillère en ressources humaines
- 3 Nelson Coyle
Chef, Politiques et planification stratégique
- 4 Chantal Paul
Chef, Communications
- 5 Gilles Froment
Directeur principal,
Politiques et affaires corporatives

POLITIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES



- 1 Andre Berckmans
Gestionnaire, Rapports financiers,
comptabilité et trésorerie
- 2 Chantal Laframboise
Gestionnaire, Mises en commun
- 3 Mark Lalonde
Chef, Programmes
de marketing
- 4 Richard Rancourt
Chef, T.I.
- 5 Gaëtan Paquette
Directeur principal,
Finances et opérations
- 6 Marcel Claude
Chef, Finances et administration
- 7 Gaby Da Silva
Gestionnaire, Programme de
permis des classes spéciales de lait
- 8 Laval Létourneau
Chef, Opérations commerciales

VÉRIFICATION



- 1 Robert Hansis
Directeur, Vérification
- 2 Indira Gangasingh
Gestionnaire, Service de
l'assurance
- 3 Hossein Behzadi
Gestionnaire,
Vérification des programmes

LIENNE DU LAIT

La Commission, dont les bureaux sont situés à Ottawa (Ontario), emploie 63 personnes.

Le succès de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses employés et de la qualité des services qu'ils offrent. La CCL encourage l'excellence sur les plans individuel et organisationnel.

Activités et programmes

Activités principales

En tant que facilitateur national et administrateur principal de l'industrie laitière, la CCL met en œuvre un bon nombre d'activités et de programmes :

- En présidant le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle offre un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.
- Dans le cadre des systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés, la Commission assume les tâches de facilitateur et de secrétaire. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont énoncées dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. La CCL administre aussi les mécanismes financiers requis par ces ententes.
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché.
- Elle est autorisée à acheter, à entreposer, à transformer ou à vendre des produits laitiers sur les marchés intérieurs ou internationaux, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CCL importe et redistribue, au nom de l'industrie, les quotas tarifaires de beurre.
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix servent de référence aux agences provinciales lors de l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée.
- Elle administre le Programme de permis des classes spéciales de lait. Dans le cadre de ce programme, elle délivre des permis permettant aux transformateurs secondaires de se procurer des ingrédients laitiers à des prix concurrentiels, et aux exportateurs d'exporter des produits conformément aux engagements du Canada envers l'OMC.
- Suivant les objectifs du Programme de marketing du lait, elle élabore et met en place des programmes et des services de marketing qui encouragent les transformateurs secondaires à maintenir ou à augmenter l'utilisation d'ingrédients laitiers dans leurs produits.
- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques de même que des vérifications externes, le plus souvent auprès des entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait.
- Elle agit comme facilitateur pour promouvoir l'harmonisation des procédures de vérification des usines au sein de l'industrie.

LA COMMISSION CANAD

DÉTAILS DES PROGRAMMES

Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion des approvisionnements constitue le fondement des politiques laitières actuelles. Adopté au début des années 1970, il sert à administrer l'approvisionnement en lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt.

Dans ce contexte, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents regroupements qui influencent la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME*

(milliers de kg de matière grasse)

Province	2003-2004			2004-2005		
	Consommation	Transformation	Total	Consommation	Transformation	Total
Terre-Neuve et Labrador	1 245	115	1 360	1 248	267	1 515
Île-du-Prince-Édouard	583	3 255	3 838	574	3 266	3 840
Nouvelle-Écosse	4 132	2 448	6 580	4 099	2 433	6 532
Nouveau-Brunswick	2 523	2 632	5 155	2 621	2 493	5 114
Québec	27 222	86 482	113 704	27 108	85 696	112 803
Ontario	44 336	53 533	97 869	44 244	52 517	96 761
Manitoba	4 421	6 811	11 232	4 561	6 812	11 373
Saskatchewan	2 684	5 279	7 963	2 749	5 416	8 165
Alberta	12 632	10 390	23 022	13 125	10 473	23 598
Colombie-Britannique	13 009	9 861	22 870	13 355	10 278	23 634
Total	112 787	180 806	293 593	113 684	179 651	293 335**

*Avant la mise en commun

**Ce total n'est pas comparable aux données de la page 8 car il ne tient pas compte de l'écémage.

LIENNE DU LAIT

Le CCGAL est un comité permanent créé par les signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Il est responsable d'élaborer des politiques et de veiller à la mise en œuvre du PNCL et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements en lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL regroupe des représentants des producteurs laitiers, des transformateurs et des gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers, des transformateurs et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

L'offre et la demande

La Commission effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens (la demande) et de la production laitière (l'offre). Les besoins sont définis comme la quantité de gras laitier requis pour couvrir l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées de tous les produits laitiers de transformation. La production comprend toute la production de lait et de crème de transformation visée par la gestion des approvisionnements.

À la fin de l'année laitière 2004-2005, les besoins canadiens totalisaient 49,0 millions hl, soit environ l'équivalent de l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait et de crème de transformation a baissé de 0,64 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 49,9 millions hl. Cette baisse était principalement causée par la canicule de l'été 2005. Ce fut plutôt

une bonne chose car la croissance de la demande des produits comme le cheddar, les fromages fins et le fromage fondu a ralenti assez brutalement. La consommation de beurre a même baissé de 3 % comparativement à l'année précédente.

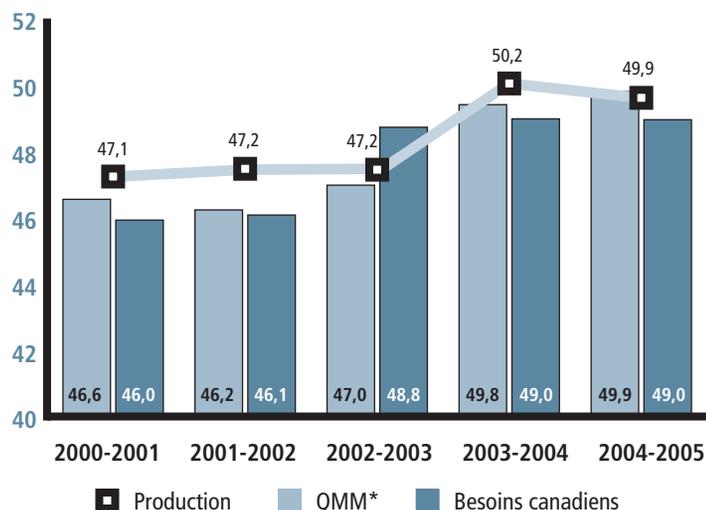
Quota de mise en marché

Le CCGAL revoit régulièrement la cible nationale de production pour le lait de transformation, c'est-à-dire le quota de mise en marché (QMM). Le QMM est basé sur les besoins canadiens et comprend une allocation de croissance de 1 % qui permet d'éviter les pénuries. Ce niveau cible, qui fait l'objet d'une surveillance constante, est ajusté au besoin pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, ainsi que dans les exportations planifiées. Comme il est exprimé en matière grasse, le QMM tient aussi compte du fait qu'une partie du gras du lait de consommation sera utilisé sur le marché du lait de transformation, un phénomène appelé l'écémage. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur.

Au 31 juillet 2005, le QMM totalisait 49,9 millions hl. La production de lait et de crème de transformation pour l'année laitière 2004-2005 a atteint 49,9 millions hl, soit l'équivalent du QMM moyen pondéré pour l'année, qui était aussi de 49,9 millions hl.

LA COMMISSION CANAD

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION, BESOINS CANADIENS ET QMM (MILLIONS HL)



* QMM moyen pondéré, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

En dépit de la gestion rigoureuse de l'approvisionnement en lait tout au long de l'année, les fluctuations de la production laitière ou de la demande peuvent entraîner des surplus. Ces surplus sont gérés en ajustant le QMM ou les stocks, ou encore en les exportant, suivant les engagements commerciaux du Canada. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus dont les revenus sont retournés aux producteurs par le biais du système de mise en commun.

PARTS PROVINCIALES DU QMM AU 31 JUILLET 2005*

	Matière grasse (milliers kg)	Lait (millions hl)	%
Terre-Neuve et Labrador	252	0,070	0,1
Île-du-Prince-Édouard	3 117	0,866	1,7
Nouvelle-Écosse	2 080	0,578	1,2
Nouveau-Brunswick	2 422	0,673	1,3
Québec	81 780	22,717	45,5
Ontario	56 967	15,824	31,7
Manitoba	6 335	1,760	3,5
Saskatchewan	4 536	1,260	2,5
Alberta	11 777	3,270	6,6
Colombie-Britannique	10 540	2,928	5,9
Total	179 806	49,946	100,0

*Avant le partage des marchés

Mise en commun des revenus des producteurs

Pour les producteurs de lait, les ententes de mise en commun constituent un moyen de gérer les risques financiers associés à l'évolution des marchés intérieurs. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom du secteur laitier.

Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait, établi en août 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients

MIENNE DU LAIT

laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, tous les producteurs laitiers du pays se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales.

Entente sur la mise en commun de tout le lait

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), les coûts de transport et les frais d'écémage sont mis en commun par les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait.

La CCL préside l'Organisme de supervision de l'entente, gère l'entente de mise en commun, fait les calculs de mise en commun et apporte un appui technique et un service de secrétariat à cette mise en commun.

La réalisation principale du groupe de mise en commun de tout le lait pour l'année laitière 2004-2005 est d'être parvenu à une entente sur l'établissement du prix du lait de consommation et le partage des revenus de la classe 1. Selon cette entente de cinq ans, les prix du lait de consommation seront ajustés selon l'annonce sur les prix de soutien de la CCL durant les deux prochaines années. Pour les trois autres années, les prix seront déterminés selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation, des coûts en espèces liés à la production du lait et du revenu personnel disponible. Cette entente est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005. Dans la même foulée, les provinces se sont entendues sur une

augmentation des cotisations pour la promotion du lait de consommation et la mise en place d'un programme de scellés pour les camions citernes.

Le groupe d'arbitrage demandé par la Nouvelle-Écosse pour régler le différend sur la mise en place d'une bourse de quota a rendu sa décision en septembre 2004. Le groupe d'arbitrage a indiqué que l'Organisme de supervision de la mise en commun devait mettre en place une bourse de quota et en définir les règles. Des négociations ont eu lieu entre les provinces à ce sujet, mais la bourse n'est toujours pas en place.

Le comité chargé de négocier l'entrée de Terre-Neuve et Labrador au sein de la mise en commun a présenté une proposition d'entente à l'Organisme de supervision en juillet 2005. Les discussions se poursuivront durant la prochaine année laitière.

Durant l'année, les provinces ont entrepris un travail majeur de révision de l'Entente de mise en commun, qui date de 1996. Elles ont fait appel à Me Gilles Prigent, avocat et ancien président de la CCL, pour rédiger un document qui reflète fidèlement le fonctionnement actuel de la mise en commun. Les travaux se poursuivront durant la prochaine année.

Depuis janvier 2005, les provinces membres de cette mise en commun tentent d'aplanir les difficultés entourant la mise en place du modèle harmonisé des coûts de transport du lait. Ces discussions se poursuivront aussi durant la prochaine année.

LA COMMISSION CANAD

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont mis en œuvre un système de mise en commun de tout le lait. La CCL préside le Comité de coordination de la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), gère l'entente de mise en commun, fait les calculs de mise en commun et apporte un appui technique et un service de secrétariat à la MCLO.

Durant l'année, les provinces de la MCLO ont progressé dans l'implantation d'un programme de scellés pour les citernes de lait. Elles ont aussi continué à travailler à la promotion des produits laitiers, en particulier pour la crème. Les provinces ont établi deux nouvelles classes de lait dans le but d'encourager l'innovation dans les produits du lait de consommation et de transformation. La MCLO a aussi établi un comité *ad hoc* chargé de discuter des questions d'établissement des prix pour le lait de consommation.

Enfin, le Comité de recherche de la MCLO a joué un rôle important dans le développement du Programme de marketing du lait de la CCL. Les questions abordées par ce comité ont mené à l'embauche, par la CCL, de deux champions de l'innovation qui couvrent le Canada d'un océan à l'autre.

LES MISES EN COMMUN EN 2004-2005 :

QUELQUES CHIFFRES

	Lait de consommation produit (millions hl)	Lait de transformation produit (millions hl)	Prix pondéré au producteur* (\$/hl)
Mise en commun de tout le lait	21,8	40,7	64,08
Mise en commun du lait de l'Ouest	9,4	9,2	63,69

* Lait *intra quota* à 3,6 kg de matière grasse par hl

Programme de permis des classes spéciales de lait

Le 1^{er} août 1995, le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre dans le but de permettre aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers peuvent être offerts à des prix concurrentiels.

Les transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires ont accès à des quantités déterminées de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait. Il existe trois types de permis. Le premier (permis 5(a), 5(b) ou 5(c)) est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients.

LIENNE DU LAIT

Le deuxième type de permis (permis 5(d)) est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il précise la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis de la classe 5(d) s'appliquent au volume de lait prévu pour les exportations planifiées et incorporées au QMM, ainsi qu'aux autres exportations, le total ne dépassant pas les engagements du Canada envers l'OMC.

Le troisième type de permis (4(m)), s'applique surtout aux surplus de solides non gras vendus pour l'alimentation animale et pour d'autres usages semblables.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 5,6 millions hl de lait en 2004-2005. Au total, 1 161 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c), en majorité des permis de la classe 5(b). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé de 836 en 2003-2004, à 920 en 2004-2005.

PROGRAMME DE PERMIS DES CLASSES SPÉCIALES DE LAIT

Volume de lait vendu (millions hl) et revenu moyen des producteurs (\$/hl)*

Classe		2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
5(a)	Volume	1,791	1,633	1,881	1,954	1,955
	Prix	35,52 \$	45,41 \$	33,16 \$	39,92 \$	41,86 \$
5(b)	Volume	1,221	0,728	1,042	1,872	2,088
	Prix	42,92 \$	42,65 \$	35,18 \$	32,84 \$	36,73 \$
5(c)	Volume	1,053	1,344	1,361	1,548	1,566
	Prix	31,95 \$	30,08 \$	29,96 \$	29,98 \$	29,77 \$
Total	Volume	4,065	3,705	4,284	5,374	5,609
	Prix	36,10 \$	39,35 \$	32,64 \$	35,10 \$	37,10 \$

*Les volumes et les prix sont calculés selon une base de 3,6 kg de matière grasse par hl et en utilisant les normes de composition les plus récentes pour toutes les années laitières.

Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de ces produits laitiers. Ils servent aussi de référence aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix payés par les transformateurs.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste

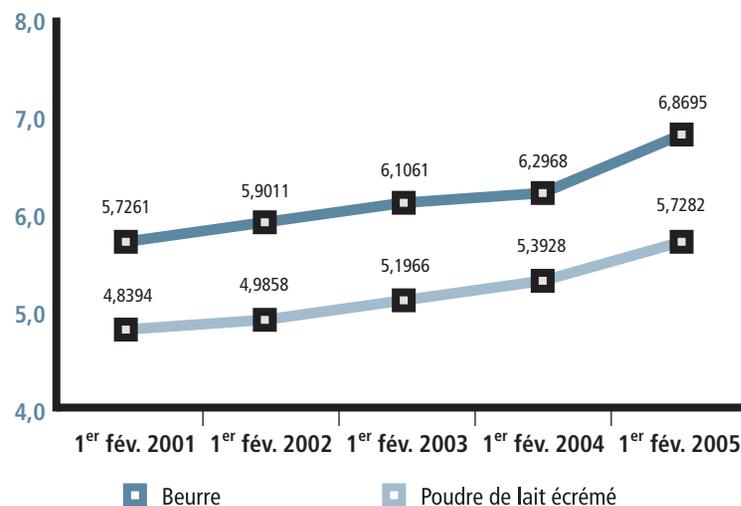
LA COMMISSION CANAD

rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Avant d'établir les prix de soutien, la CCL effectue des consultations et étudie avec soin les positions des différents intervenants de l'industrie laitière.

Les prix de soutien annoncés par la Commission en décembre 2004 sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2005. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 5,3928 \$ à 5,7282 \$ le kg et celui du beurre, de 6,2968 \$ à 6,8695 \$ le kg. En 2002, la CCL s'était engagée à couvrir les coûts de production de 50 % des producteurs dès 2006. Avec la décision de décembre 2004 sur les prix, la CCL est tout près de remplir cet engagement.

La hausse des prix de soutien devait se traduire, pour les producteurs laitiers, par une augmentation de 7,8 %, soit 5,00 \$ par hl sur le prix payé pour le lait de transformation. Cette augmentation comprend une majoration de \$1,66 par hl pour aider les producteurs de lait canadiens à assumer les conséquences financières de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Les États-Unis ont fermé leur frontière aux vaches de réforme provenant du Canada à la suite de la découverte de deux cas d'ESB au Canada en 2003. Le prix payé pour ces animaux a rapidement baissé, ce qui a causé des pertes de revenus pour les producteurs. Cette majoration sera réévaluée lors du prochain examen des prix de soutien, en décembre 2005. Selon la situation commerciale et les divers programmes gouvernementaux offerts, cette majoration pourrait être augmentée, réduite ou encore éliminée.

PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ DE 2001 À 2005 (\$/KG)



Importations de beurre

Aux termes de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994, le Canada a établi des quotas tarifaires pour certains produits laitiers. Ces quotas tarifaires définissent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, elle les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre.

Cette année, le quota tarifaire pour le beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers du quota tarifaire total (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

LIENNE DU LAIT

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de nouveaux produits pour le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux. Les entreprises admissibles au programme peuvent ainsi obtenir le lait dont elles ont besoin pour fabriquer un nouveau produit.

Durant l'année laitière 2004-2005, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé 17,7 millions de litres de lait comparativement à 15,9 millions en 2003-2004. La limite maximale d'utilisation était fixée à 1 % du QMM, soit environ 49 millions de litres. Le 1er août 2005, cette limite passera à 2 % du QMM.

Cette année, le comité de sélection a reçu 33 demandes, contre 21 demandes l'année précédente. Comme d'habitude, la plupart des demandes concernent la fabrication de nouveaux fromages fins. Quatorze d'entre elles satisfaisaient aux critères du programme et ont été acceptées. Douze ont été rejetées par le Comité alors que pour les 7 autres, le comité attend des renseignements additionnels avant de prendre une décision.

Programme de marketing du lait

Le Programme de marketing des ingrédients laitiers s'est élargi en 2004-2005 pour offrir les services de la CCL dans le domaine de l'innovation aux fabricants de produits laitiers. Par la même occasion, le programme a reçu le nouveau nom de Programme de marketing du lait. L'objectif de ce Programme est d'augmenter la visibilité des ingrédients et produits laitiers, de même que leur utilisation. L'accent est mis sur l'innovation dans la fabrication de produits laitiers et alimentaires fonctionnels qui utilisent les solides non gras du lait comme la poudre de lait écrémé et le concentré protéique de lait.

Deux champions de l'innovation se sont joints à l'équipe de marketing. Les efforts de marketing demeurent centrés sur le site Web ingrédientsLAITIERS.ca (un centre d'information en ligne), les conférences pour l'industrie commanditées par la CCL et la participation continue aux salons commerciaux de l'industrie.

La création récente de deux programmes de soutien à l'industrie, le Fonds d'accès direct et le Fonds de soutien à l'innovation, a été bien reçue par la communauté scientifique et par les fabricants de produits laitiers et alimentaires visés par cette initiative. Parmi les projets appuyés par ces fonds, on remarque l'utilisation de composants laitiers dans les boissons alcoolisées, le remplacement du lactosérum par de la poudre de lait écrémé dans les boissons chaudes et la conception de soupes haut de gamme contenant une forte proportion d'ingrédients laitiers.

LA COMMISSION CANAD

Durant l'année 2005-2006, la série des conférences, qui a connu un franc succès, continuera. Des collaborations sont prévues à ce chapitre avec le *Alberta Food Processing Development Centre*, le *P.E.I. Food Development Centre* and le *Guelph Food Technology Centre*.

Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Plus élevée au printemps, elle peut diminuer en automne et durant les mois d'hiver. À l'inverse, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son maximum en automne et au début de l'hiver, pour subir une baisse après la période des Fêtes. Pour cette raison, pendant une brève période en hiver, la demande dépasse généralement l'offre.

Les programmes intérieurs de saisonnalité permettent de faire correspondre la demande saisonnière avec l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes, de concert avec le secteur privé. Généralement, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la production est élevée. Elle revend ces inventaires aux transformateurs quand la production ralentit. Ces transactions se font aux prix de soutien.

Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 5,8 millions de dollars en 2004-2005. Pour couvrir les frais associés à l'entreposage des stocks normaux de beurre, la

Commission prélève un montant auprès des consommateurs par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et rajuste ce montant, au besoin, afin qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Au cours de l'année laitière 2004-2005, ce prélèvement est demeuré à 0,07 \$ par hl de lait de transformation. Les coûts associés aux stocks de beurre qui dépassent les stocks normaux, de même que ceux des autres stocks détenus en vertu des Programme intérieurs de saisonnalité, sont défrayés par les producteurs de lait canadiens.

Programmes d'entreposage

Beurre

Au courant de l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre. Au début de l'année laitière 2004-2005, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a établi le niveau cible des stocks normaux de beurre à 12 millions kg. Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année. En plus des stocks normaux, la Commission achète le beurre excédentaire de l'industrie dans le but d'équilibrer le système.

Le niveau total des stocks de beurre détenus sert d'indicateur à l'industrie quant aux surplus ou aux pénuries éventuels de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production doivent être ajustés ou s'il faut gérer des surplus. Depuis quelques années, la plus grande part du beurre

IENNE DU LAIT

produit sur le marché intérieur est consommée au pays et les exportations sont rares.

Poudres de lait

La CCL gère également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait à usages spécifiques. Elle encourage ainsi la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits en automne lorsque la production laitière est parfois insuffisante pour combler la demande. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production de lait évaporé et de lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. À la différence des autres programmes intérieurs de saisonnalité dans le cadre desquels la CCL achète et vend les produits, le PALC est un programme d'aide financière qui compense les fabricants pour les frais associés à une période d'entreposage supplémentaire.

Stocks

Au début de l'année laitière 2004-2005, la Commission disposait d'un inventaire de 14,4 millions kg de beurre et 32,7 millions kg de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 30,2 millions kg de beurre et 29,3 millions kg de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 26,2 millions kg de beurre et 38,1 millions kg de poudre de lait écrémé. Le 31 juillet 2005, les stocks de clôture s'élevaient donc à 18,3 millions kg de beurre et 23,9 millions kg de poudre de lait écrémé. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations et l'huile de beurre.)

Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus au nom de l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer les surplus de lait sur le marché national en intervenant dans les régions concernées au moment opportun. Le CCGAL conseille la CCL relativement à la gestion de ce programme.

LA COMMISSION CANAD

Exportations

Au cours de l'année laitière 2004-2005, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens était effectuée par des entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle de la CCL se limitait surtout à écouler le surplus structurel de solides non gras principalement sous forme de poudre de lait écrémé. La CCL a exporté 12,2 millions kg de poudre de lait écrémé, soit sous forme de poudre de lait écrémé ou en tant qu'ingrédient dans des mélanges. La CCL a également exporté 0,9 million kg de beurre.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant l'accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. À l'heure actuelle, le quota d'accès s'élève à 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la commercialisation de son meilleur cheddar fort au Royaume-Uni où les consommateurs s'en régalaient depuis plus d'un siècle. Ces exportations, ainsi que celles associées aux permis 5(d) délivrés aux sociétés de commerce international, sont comptabilisées dans les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

Vérification

En matière de vérification, la CCL a une double responsabilité :

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière, compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Vérifications internes

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les systèmes, pratiques et programmes de la Commission doivent faire l'objet de vérifications internes régulières. Un comité consultatif interne de vérification, composé de gestionnaires et présidé par le vice-président de la Commission, passe en revue les priorités de vérification et élabore le plan de vérification annuel.

Au cours de 2004-2005, la gestion du Programme d'aide pour le lait concentré a fait l'objet d'une vérification. Celle-ci comprenait un examen des systèmes et des pratiques liés à l'administration de l'entreposage du lait concentré. Les systèmes et pratiques se sont avérés bien contrôlés. Basé sur cette vérification, la facturation des entreprises fera l'objet d'un meilleur suivi et le texte de l'entente sera mis à jour pour refléter le fonctionnement actuel du programme.

IENNE DU LAIT

Le système de surveillance des subventions à l'exportation a aussi été examiné. La vérification a conclu que le système fonctionne adéquatement et qu'il peut assurer le respect des engagements du Canada concernant les exportations de produits laitiers. À la suite de cet audit, les procédures de surveillance seront documentées pour en assurer l'uniformité et la continuité.

Un travail de vérification a aussi été entrepris sur certains aspects de la préparation d'un livre sur l'histoire de la CCL. Ce travail comprenait un regard sur les contrats alloués et sur le choix de livrables adéquats.

Le groupe de vérification de la CCL a coordonné le travail et la documentation de la CCL lors de l'examen spécial par le Bureau du vérificateur général (BVG). À cette occasion, le BVG s'est fié aux vérifications du Programme de permis des classes spéciales de lait de la CCL pour avoir un niveau supérieur de certitude concernant l'administration efficace du programme.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Durant l'année laitière 2004-2005, des vérifications ont été effectuées auprès de 43 entreprises. Ces vérifications ont donné lieu à des réclamations

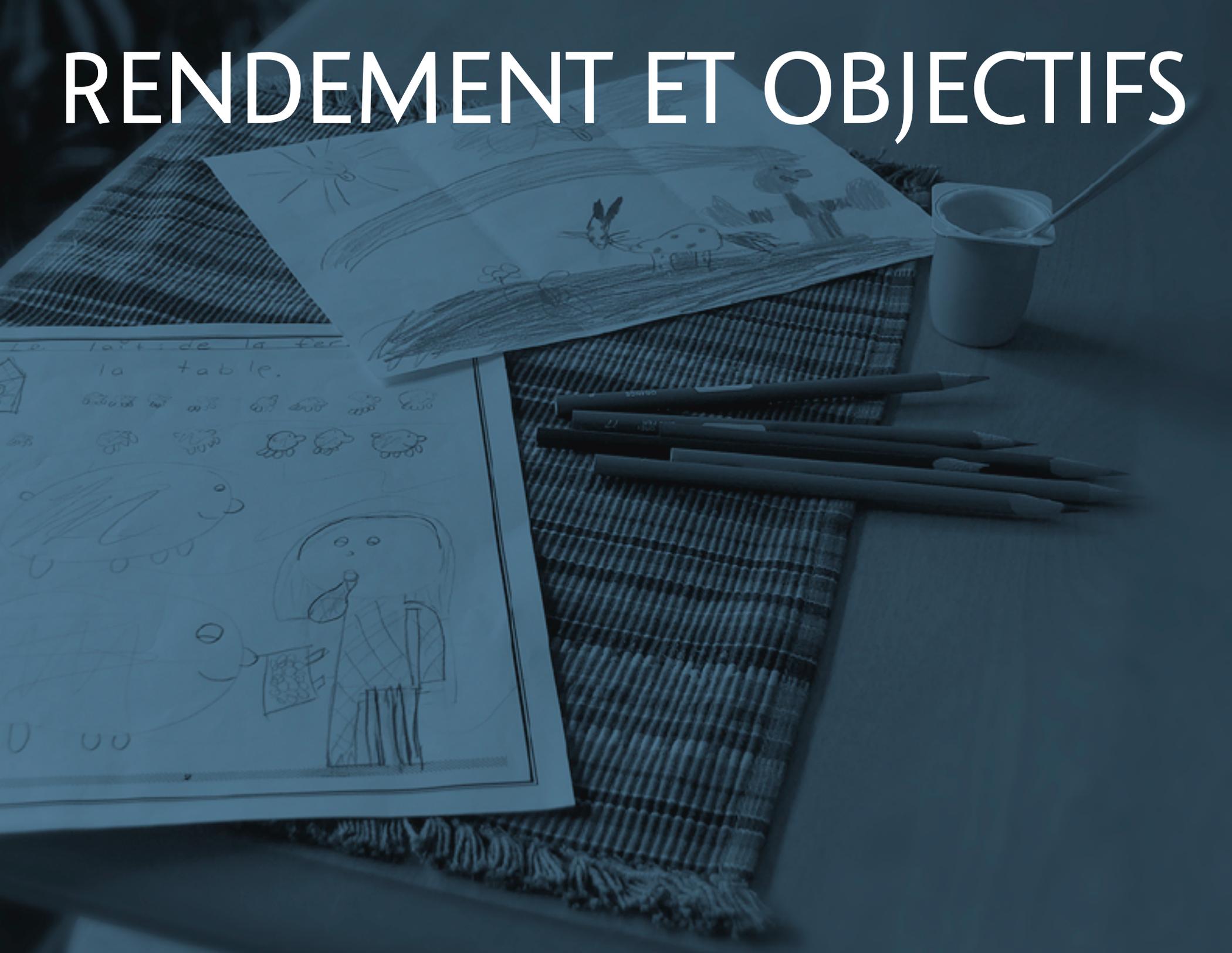
totalisant environ 471 500 \$ auprès d'entreprises qui ne pouvaient expliquer tous les achats effectués en vertu de leur permis. Ces sommes ont été rendues aux producteurs laitiers canadiens.

Par ailleurs, la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels qui examinent les revenus des usines de lait basés sur les registres tenus dans chaque province. Cette mesure contribue à assurer la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun qui partagent ces revenus entre les producteurs de toutes les provinces.

La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme des classes spéciales. La CCL offre aussi des conseils sur les pratiques liées à la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation du Manuel national de vérification en vue d'harmoniser ces vérifications à l'échelle nationale. Une réunion nationale des vérificateurs de l'utilisation du lait en usine aura lieu dans la prochaine année laitière.

De plus, la CCL effectue les vérifications de l'utilisation du lait en usine à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et Labrador sur une base de recouvrement des coûts.

RENDEMENT ET OBJECTIFS



Réalisations en 2004-2005

Cette section présente les objectifs de la Commission canadienne du lait (CCL) pour 2004-2005 et un sommaire de l'état d'avancement des travaux pour chacun.

OBJECTIF DE CONFORMITÉ

Objectif 1 – Améliorer la gouvernance, conformément aux directives du Conseil du Trésor relatives à la fonction de contrôleur moderne.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Examiner et mettre à jour ses règlements	Cet objectif a été mis en veilleuse à la suite de l'examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État par le Conseil du Trésor. Les règlements feront l'objet de modifications conformément aux résultats de cet examen.
Intégrer et mettre en place la politique corporative de la CCL concernant l'équité en matière d'emploi, de même que le Code de valeurs et d'éthique du Conseil du Trésor	La CCL surveille de près la présence des groupes visés dans les catégories d'emploi qu'il faut équilibrer. Un Comité consultatif sur l'équité en matière d'emploi a été créé et a débuté ses travaux. La Commission a approuvé un Code d'éthique et de comportement professionnel qui a été présenté aux employés et qui est affiché sur son site Intranet.
Faire la promotion des valeurs de la CCL auprès de ses employés	Lors d'une première campagne de promotion, des affiches ont été placées sur les murs de l'entrée principale et dans les salles de réunion de l'immeuble de la CCL. La nouvelle Politique de reconnaissance des employés met l'accent sur les valeurs de la CCL.
Veiller à ce que tous les commissaires suivent le cours sur la gouvernance pour les sociétés d'État	Un de nos commissaires n'a toujours pas été en mesure de suivre ce cours car il n'a pas été offert en français.
Porter l'amélioration des communications internes aux objectifs des gestionnaires pour 2004-2005	Cet objectif a mené à des réunions de gestionnaires plus fréquentes durant l'année. Le président a tenu deux réunions d'information pour le personnel sur les questions de l'heure de la CCL.
Encourager les gestionnaires à tenir des réunions régulières avec leurs employés	Certaines équipes tiennent des réunions à intervalles réguliers tandis que de plus petites équipes ont opté pour une méthode moins formelle.
Établir un forum pour les gestionnaires intermédiaires	Au cours de l'année, le forum des gestionnaires s'est réuni environ six fois.
Harmoniser le traitement et le classement de l'information, sous formes électronique et imprimée	La version préliminaire de la politique sur la gestion de l'information est terminée et doit faire l'objet de consultations avant d'être approuvée par la Commission.
Former son personnel concernant ses obligations liées à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	Cette formation aura lieu lorsque la politique sur la gestion de l'information aura été adoptée et sera en vigueur.
Organiser une deuxième ronde de formation pour le personnel sur le système électronique de gestion des documents	Cette formation aura lieu lorsque la politique sur la gestion de l'information aura été adoptée et sera en vigueur.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

OBJECTIF DE FONCTIONNEMENT

Objectif 2 – Améliorer la planification liée aux ressources humaines.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Préparer un plan de succession	Cet objectif sera traité de façon plus globale en 2005-2006.
Offrir à tous les employés la chance de préparer un plan de formation personnalisé	Tous les employés ont la chance de préparer leur plan de formation personnalisé.
Préparer un plan de formation général	En 2004-2005, le plan de formation général comprenait la gestion du rendement (pour les gestionnaires), les relations avec les médias (pour les porte-parole) ainsi que des cours de premiers soins et de RCR pour 11 employés.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 3 – Offrir un leadership à l'industrie et plus spécialement, promouvoir les relations entre les intervenants.

30

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Compléter les initiatives des ateliers sur la vision de l'industrie et communiquer les résultats aux intervenants	Les initiatives des ateliers sur l'avenir de l'industrie laitière, entrepris en 2003, sont complétées et les résultats ont été communiqués aux intervenants. D'autres sessions pourraient avoir lieu à l'avenir, si l'émergence de nouveaux enjeux le justifie.
Offrir des conseils transparents et impartiaux aux intervenants	Grâce aux analyses économiques et politiques menées par le personnel de la CCL, des conseils transparents et impartiaux ont été offerts aux intervenants au cours de l'année. Ces conseils ont été communiqués par le personnel et par les commissaires.
S'assurer que les intérêts des intervenants sont entendus	Il y a eu plusieurs rencontres formelles et informelles avec les différents intervenants. Lors des consultations concernant l'établissement des prix de soutien en décembre 2004, la Commission a invité tous les intervenants de l'industrie à présenter leur position, par écrit ou en personne. Plusieurs ont accepté l'invitation.
Participer à la Table ronde de l'industrie laitière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	Cette table ronde n'a pas encore été créée. Il semble que les producteurs et les transformateurs ne soient pas intéressés à participer en ce moment.

Objectif 4 – Continuer de développer des marchés rentables pour les produits laitiers canadiens.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Développer, recommander au Comité canadien de gestion des approvisionnement de lait (CCGAL) et financer un programme d'innovation plus ambitieux pour le développement et la mise en marché de produits laitiers	Le nouveau programme approuvé en octobre 2004 est nommé Programme de marketing du lait. C'est une expansion du Programme de marketing des ingrédients laitiers préexistant. Les détails de ce nouveau programme sont présentés à la page 23.
Explorer de nouveaux marchés pour les solides non gras dans le but de faire des propositions au CCGAL	À la suite d'une recommandation de la CCL, le CCGAL a approuvé une nouvelle classe de lait pour les solides non gras pour utilisation dans la fabrication de produits de fromage fondu non standardisés.
Stimuler la croissance grâce à des initiatives de partenariat	Suivant des discussions entre la CCL et les producteurs laitiers, la CCL signera des ententes de partenariat avec les agences provinciales afin de promouvoir la consommation des produits laitiers de consommation au Canada.
Maximiser les exportations permises par l'Organisation mondiale du commerce	Chacune des catégories d'exportation subventionnée a été maximisée et les données ont été communiquées au ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
Développer des politiques visant à réduire le surplus structurel	À la suite de recommandations faites par la CCL, les offices provinciaux de mise en marché ont mis en place une série de mesures destinées à réduire le surplus structurel à la ferme. Ces mesures ont réduit le surplus structurel d'environ 6 000 tonnes en un an.

Objectif 5 – Fournir un appui technique à l'équipe canadienne de négociations et évaluer l'impact potentiel des négociations en agriculture de l'Organisation mondiale du commerce sur l'industrie laitière du Canada.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Suivre les négociations et offrir de l'aide et des conseils techniques à l'équipe canadienne de négociation	Le personnel de la CCL a suivi de près les négociations de l'OMC et a collaboré avec l'équipe canadienne de négociation. La CCL a également participé au Groupe consultatif sur les négociations commerciales en agriculture.
Évaluer, prévoir et communiquer tout impact potentiel sur l'industrie laitière canadienne	La CCL a embauché une analyste du commerce international dont la tâche est de suivre les négociations de l'OMC et d'en évaluer l'impact sur l'industrie laitière canadienne. Ces informations pourront ensuite être communiquées à l'industrie.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Objectif 6 – Coordonner la gestion efficace du quota national de lait.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Fournir au CCGAL diverses analyses et recommandations concernant la gestion des quotas	Plusieurs scénarios de gestion plus serrée de quota ont été proposés au CCGAL. Le comité a adopté un de ces scénarios en juillet 2004.
Aider à la mise en place et à l'administration du système choisi	Le nouveau système a été mis en place le 1 ^{er} août 2004. La CCL aide maintenant l'industrie à le surveiller et à l'ajuster au besoin.

Objectif 7 – Revoir l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006.

INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR 2004-2005	RÉALISATIONS
Tenir des consultations sur l'établissement des prix à la ferme au delà de 2006 et sur leur dépendance envers les prix de soutien	Suivant les futurs développements du cycle de Doha des négociations de l'OMC, la CCL a l'intention de mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer des recommandations sur la façon de déterminer les prix de soutien après février 2006.

32

Perspectives

Au fil des ans, le système canadien de gestion des approvisionnements de lait a su s'adapter à de nombreux changements. La libéralisation des marchés a donné lieu à plusieurs de ces changements. À mesure que progresse le cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la possibilité d'une réduction des tarifs sur les importations, assortie d'un accès accru au marché canadien, suscite bien des inquiétudes au sein de l'industrie laitière. Toute élimination ou réduction du niveau des exportations subventionnées permises par l'OMC aurait aussi de sérieuses répercussions. La CCL a l'intention de continuer de tenir son rôle de leader dans l'industrie laitière afin de faire face à tous ces enjeux.

La Commission canadienne du lait devra faire preuve de leadership en matière d'établissement de prix pour le lait de transformation. D'ici le 1^{er} février 2006, les facteurs qui contribuent à déterminer les prix sont clairs. La CCL s'acquittera de l'engagement pris en janvier 2002 d'accroître graduellement les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé de sorte que dès le 1^{er} février 2006, 50 % des producteurs de lait canadiens puissent recouvrer leurs coûts de production. Cet engagement sera rempli lors de la prochaine annonce de prix, en décembre 2005. La méthode servant à établir les prix au delà de cette date doit faire l'objet de discussions, doit être analysée et doit être mise en œuvre.

À cette fin, la CCL veut lancer des consultations auprès de l'industrie, des producteurs aux consommateurs, pour connaître leurs points de vue sur l'orientation que devrait prendre la méthodologie d'établissement des prix.

Depuis sa création en 1966, la CCL cherche à mieux harmoniser les politiques laitières d'un océan à l'autre. Plusieurs des ententes structurantes de l'industrie doivent faire l'objet d'un examen au cours de l'année qui vient. L'Entente sur la mise en commun de tout le lait (Est du Canada) et l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait contiennent une clause requérant leur révision en 2005-2006. L'entente sur les prix pour la Classe 5(c) (ingrédients du lait pour la confiserie) arrive à échéance en 2005-2006 et des négociations seront requises pour arriver à une nouvelle entente. La CCL facilite ces discussions, de même que celles qui visent la création d'une mise en commun nationale pour toutes les classes de lait.

Le surplus structurel de solides non gras du lait dépasse maintenant ce que le Canada est autorisé à exporter et l'industrie met en œuvre des façons de résoudre ce problème. Les politiques en matière d'établissement de prix et de quota à la ferme ont été revues pour en retirer les incitatifs qui favorisaient une augmentation du surplus structurel. En 2004-2005, le surplus structurel s'est établi 55 400 tonnes de poudre de lait écrémé, comparativement à 67 820 tonnes au cours de l'année précédente. Il faut espérer que cette tendance à la baisse se maintiendra, bien qu'elle dépende du niveau des importations de protéine du lait. Entre temps, la CCL continue d'acheter tout le surplus et d'en disposer de manière à maximiser le revenu des producteurs.

En plus de réduire la production du surplus structurel à la ferme, il faut trouver de nouvelles utilisations pour les solides non gras; l'industrie s'y emploie avec l'appui de la CCL. Le nouveau Programme

de marketing du lait, de même que la création d'une nouvelle classe de lait qui encourage l'utilisation de solides non gras dans les produits non standardisés de fromage fondus, seront utiles à cet égard.

La hausse de la consommation de produits laitiers par habitant est également une bonne façon de créer de nouveaux marchés pour tous les composants du lait. Les activités de promotion peuvent prendre plusieurs formes, et la CCL tient à s'assurer que ses efforts ne chevauchent pas ceux d'autres intervenants de l'industrie. Lors de sa réunion de mai, la Commission a décidé d'établir des partenariats avec les agences provinciales pour augmenter la promotion des produits de lait et de crème de consommation.

Toutes ces mesures devraient faire baisser la quantité de poudre de lait écrémé que la Commission doit acheter de l'industrie et écouler sur les marchés internationaux et intérieurs.

Alors que les travaux de l'OMC se poursuivent, la Commission estime qu'il est important pour l'organisation d'accroître son expertise et sa capacité en matière de commerce. La Commission doit être mieux équipée pour suivre les négociations de l'OMC et pour comprendre les répercussions des décisions de l'OMC sur les divers programmes et systèmes en place au sein de l'industrie laitière canadienne. La CCL doit aussi être en mesure d'expliquer ces répercussions à l'industrie et de l'aider à appliquer les nouvelles règles.

De plus, les commissaires de la CCL estiment qu'il est important de veiller à la disponibilité future d'analystes de la politique laitière et de spécialistes de la science des aliments à base de produits laitiers. Il y aura donc des discussions avec plusieurs universités canadiennes pour explorer la possibilité de financer des bourses d'études supérieures dans ces domaines.

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Les sociétés publiques sont de plus en plus dans la mire du public et la gouvernance est maintenant au cœur des préoccupations. Le public exige que les fonctionnaires et les personnes nommées aient un comportement éthique et honnête, et la Commission doit démontrer que des mesures ont été prises pour favoriser une gouvernance appropriée et prévenir les abus. La CCL souscrit à cette tendance et améliore constamment son cadre redditionnel. Par exemple, la CCL a adopté un Code d'éthique et de comportement professionnel pour ses employés. Elle entend poursuivre dans cette veine. Au cours de l'année qui vient, la CCL insistera plus particulièrement sur la promotion de ses valeurs, sur les communications internes, sur la gestion de l'information, sur la gestion des ressources humaines et sur l'efficacité.

Basé sur ces perspectives, la Commission a identifié quatre domaines d'intervention pour les années à venir.

Leadership au sein de l'industrie laitière

Plusieurs questions exigeront du leadership, notamment pour amener les parties intéressées à la table de négociation et pour s'assurer que les solutions appropriées sont choisies et mises en œuvre. La CCL a eu un rôle de facilitateur très important au sein de l'industrie, particulièrement ces dix dernières années et elle est généralement perçue comme un conseiller compétent et neutre. À la lumière de ces facteurs, la CCL entend exercer son leadership au sein de l'industrie laitière pour les questions suivantes :

- établissement des prix du lait de transformation au delà de 2006;
- meilleure harmonisation entre les provinces; et
- mise en application d'une nouvelle entente sur les prix de la classe 5(c) pour la confiserie.

Développement de nouveaux marchés pour les produits laitiers canadiens

Le surplus structurel a diminué mais il demeure tout de même important. Il faut trouver des utilisations et des applications nouvelles pour les solides non gras du lait. De même, l'industrie laitière ne peut que chercher à accroître la consommation intérieure pour assurer sa croissance puisque les règles de l'OMC restreignent grandement les exportations. *La Loi sur la Commission canadienne du lait* permet à la CCL de s'engager dans la promotion des produits laitiers et la Commission entend accroître sa participation aux activités de promotion en appuyant les efforts consentis par les agences existantes pour la promotion des produits de lait et de crème de consommation.

La Commission se servira également des programmes existants pour trouver de nouveaux débouchés pour les solides non gras et pour promouvoir l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers.

Expertise sur les questions commerciales

Les négociations et les décisions de l'OMC sont primordiales pour l'industrie laitière canadienne. Pour être en mesure de mieux conseiller l'industrie et l'équipe de négociation canadienne, la CCL entend accroître son expertise et sa capacité dans le domaine du commerce interprovincial et international.

Gouvernance et efficacité

On exige constamment du secteur public qu'il soit plus transparent, plus responsable et plus efficace. La Commission souhaite participer aux efforts du gouvernement pour atteindre ces objectifs. Pour

mieux se préparer à s’acquitter de son mandat, la CCL doit se doter d’un plan intégré de gestion des ressources humaines et doit améliorer ses communications internes et sa gestion de l’information. Le Conseil du Trésor a récemment examiné le Cadre de gouvernance des sociétés d’État et la CCL suivra de près les résultats de cet examen et agira en conséquence.

Objectifs pour la période 2005-2006 à 2009-2010

Les objectifs qui suivent sont basés sur les perspectives pour l’industrie laitière, expliquées dans la section précédente, et leurs impacts prévus sur la CCL.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif 1 – Fournir un leadership à l’industrie laitière canadienne

SOUS-OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006
Adopter une méthodologie pour l’établissement des prix après 2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un processus d’examen sur l’établissement des prix ■ Recevoir les recommandations issues du processus d’examen ■ Approbation de la Commission ■ Mettre en oeuvre les recommandations
Accroître le niveau d’harmonisation entre les provinces	<ul style="list-style-type: none"> ■ Terminer l’examen de l’Entente sur la mise en commun de tout le lait (provinces de l’Est) d’ici mars 2006 ■ Commencer les discussions sur une Entente nationale de mise en commun de tout le lait ■ Coordonner une réunion nationale des vérificateurs d’ici mars 2006 ■ Réviser le Guide national de vérification sur l’utilisation du lait d’ici mars 2006 ■ Surveiller la gestion nationale du quota de lait ■ Terminer l’examen de l’Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et le présenter au CCGAL en janvier 2006
Établir une nouvelle entente de prix pour la classe 5(c)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer le comité sur les prix de la classe 5(c) ■ Présenter le rapport du comité au CCGAL ■ Décision du CCGAL

RENDEMENT ET OBJECTIFS

Objectif 2 – Encourager le développement des marchés pour les produits laitiers canadiens

SOUS-OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006
Développer de nouveaux marchés lucratifs pour les solides non gras (SNG)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nouveaux marchés pour les SNG ■ Achats et inventaires plus faibles de PLÉ en classe 4(m) ■ Accroissement du niveau d'activités du Programme de marketing du lait ■ Accroissement du niveau d'activités en classe 4(a)1 ■ Augmentation du revenu moyen des producteurs par unité de SNG
Revoir les éléments nécessaires à la croissance des classes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter les résultats de l'évaluation du Programme de permis des classes spéciales au CCGAL ■ Agir selon les directives du CCGAL
Établir des partenariats afin d'intensifier la promotion des produits laitiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Signer des ententes de partenariat avec les agences provinciales
Augmenter l'utilisation des ingrédients laitiers canadiens	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre complète du Programme de marketing du lait ■ Inventaires réduits de poudre de lait écrémé
Maximiser les exportations permises par l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteindre près de 100 % de nos engagements envers l'OMC sans les dépasser

36

Objectif 3 – Augmenter l'implication et l'expertise de la CCL en matière de commerce

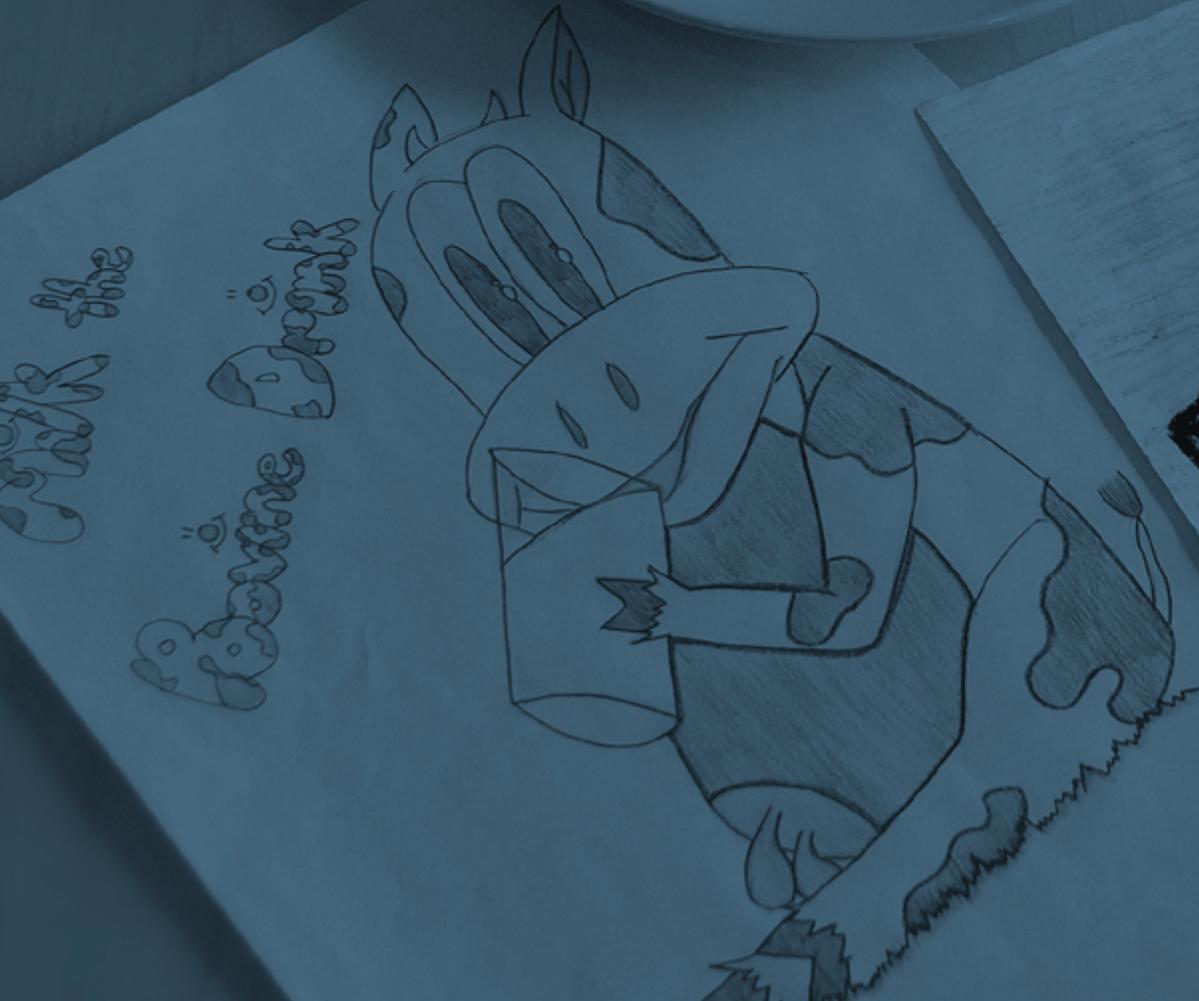
SOUS-OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006
Améliorer notre relation avec l'équipe de négociation en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former l'analyste des politiques commerciales afin d'accroître l'expertise de la CCL sur les questions commerciales ■ Fournir une expertise et des conseils à l'équipe canadienne de négociation à l'OMC
Fournir des renseignements et une expertise aux divers intervenants en ce qui a trait au commerce	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer les répercussions des décisions de l'OMC sur l'industrie laitière du Canada ■ Rapports à la Commission et aux comités des partenaires et du gouvernement

OBJECTIF DE FONCTIONNEMENT

Objectif 4 – Rehausser la gouvernance et les opérations de la CCL

SOUS-OBJECTIFS	INDICATEURS DE RENDEMENT POUR 2005-2006
Créer en mettre en œuvre un plan détaillé en RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les principaux postes d'ici mars 2006 ■ Élaborer les profils de compétences des principaux postes d'ici mars 2006 ■ Élaborer et mettre en œuvre une méthode de déclaration volontaire d'ici mars 2006
Finaliser les règlements de la CCL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approbation de la Commission
Appliquer la Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre des éléments de la LMFP selon l'échéancier du Conseil du trésor
Améliorer les connaissances des employés relatives aux activités de la CCL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organiser de courtes présentations par chaque équipe sur leur rôle ■ Afficher les décisions du CCGAL sur le site Intranet ■ Séances régulières d'information par le président pour le personnel
Mettre l'accent sur la gestion d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter la fréquence des réunions d'équipe
Suivre de près l'Examen du Cadre de la gouvernance des sociétés d'État	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyser les impacts de cet examen sur la CCL ■ Présenter cette analyse à la Commission ■ Mettre en œuvre les changements appropriés, en collaboration avec le bureau du Ministre
Développer et mettre en œuvre une politique et des lignes directrices sur la gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenir des consultations auprès des équipes de travail de la CCL ■ Approbation de la version finale par la Commission ■ Former les employés sur les lignes directrices ■ Intégrer la politique et les lignes directrices aux activités quotidiennes de tous les employés
Améliorer l'efficacité de la prestation des services	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteindre l'objectif de l'Examen des dépenses via les efficacités opérationnelles ■ Revoir et recommander les modifications afin d'améliorer le service à la clientèle (éviter les dédoublements) ■ Mise en œuvre des recommandations de l'Examen spécial de la CCL par le Bureau du vérificateur général

RAPPORT FINANCIER



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

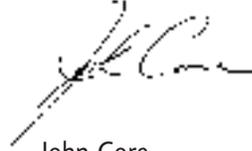
En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Ce processus comprend la communication et la pratique continue du Code d'éthique et de comportement professionnel de la Commission.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes

et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

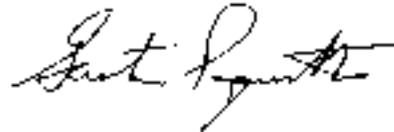
Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le président,



John Core

Le directeur principal, Finances et opérations,



Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada

le 30 septembre 2005

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion

pour l'année se terminant le 31 juillet 2005

Le rapport de gestion qui suit porte sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2005 et devrait être lu à la lumière des états financiers ci-joints et du Rapport annuel de la Commission.

RÉSULTATS PRINCIPAUX DES ACTIVITÉS

(en milliers)

	Année laitière 2004-2005		Année laitière 2003-2004	
	Activités d'exportation	Activités intérieures	Activités d'exportation	Activités intérieures
Ventes totales	32 999 \$	205 576 \$	36 624 \$	135 418 \$
Coût total des ventes	32 071 \$	195 195 \$	37 195 \$	129 976 \$
Marge (pertes) sur les ventes	928 \$	10 381 \$	(571) \$	5 442 \$
Frais de possession		5 779 \$		4 232 \$
Surplus à la fin de l'exercice		29 182 \$		21 405 \$
Stocks à la fin de l'exercice		147 849 \$		133 198 \$
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		106 126 \$		98 337 \$

40

Activités d'exportation

Ventes

Le total des ventes à l'exportation est de 10 % ou 3,6 millions de dollars moins élevé que pour l'année précédente principalement en raison d'une réduction de 16 % des revenus provenant de la poudre de lait écrémé. La réduction de 5,8 millions de dollars dans les ventes de poudre de lait écrémé a été partiellement compensée par un revenu de 2,2 millions de dollars provenant de l'exportation de 871 tonnes de beurre, alors qu'il n'y avait pas eu d'exportation de beurre l'année dernière.

La raison principale de la réduction des revenus provenant de la poudre de lait écrémé est que la CCL a vendu moins de poudre de lait écrémé aux fabricants de mélanges. Les exportations de mélanges ont été effectuées en utilisant les permis 5(d), ce qui a permis aux exportateurs d'avoir accès aux solides non gras directement des fabricants.

La CCL a donc vendu seulement 1,2 million de kg de poudre de lait écrémé pour en faire des mélanges comparativement à 5,2 millions de kg l'année dernière. Cette approche a été choisie afin de maximiser le revenu aux producteurs.

Un dollar canadien plus fort et un prix intérieur plus élevé dès le 1^{er} février 2005 ont également eu un impact négatif sur le volume de poudre de lait écrémé qui pouvait être exporté tout en respectant les engagements du Canada envers l'OMC.

Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial; elle le fait dans l'intention de faire ses frais au cours d'une année laitière donnée. Comme il est très difficile de prévoir le comportement de ce marché, la CCL termine souvent l'année laitière avec des profits ou des pertes qui reflètent cette incertitude des prix.

Au cours de l'année laitière se terminant le 31 juillet 2005, le coût des ventes a enregistré une baisse de 14 % attribuable à la réduction des exportations. Des prix de vente plus élevés que prévu pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont généré de faibles gains de 0,92 million de dollars comparativement à de faibles pertes de 0,57 million de dollars pour l'exercice précédent.

Activités intérieures

Ventes

Dans l'ensemble, les revenus associés aux ventes sur le marché intérieur ont augmenté de 52 % au cours de l'année laitière 2004-2005, une situation surtout attribuable à des ventes plus élevées de beurre du plan A et du plan B ainsi que de la poudre de lait écrémé destinée à des utilisateurs intérieurs pour l'alimentation animale. Le volume de beurre importé vendu a été légèrement inférieur à l'année précédente mais c'est surtout ce produit qui a contribué aux profits sur le beurre.

Le beurre du plan A et du plan B a été vendu au prix intérieur courant, contribuant également au profit total sur le beurre, quoiqu'à un niveau moindre.

Les volumes de poudre de lait écrémé vendus à l'industrie de l'alimentation animale ont augmenté de 430 %, passant de 4,2 millions kg à 22,3 millions kg. La CCL a dû vendre ce produit sur le marché intérieur à cause du surplus structurel qui n'a pu être exporté l'année précédente. C'est ce produit qui a le plus contribué au profit sur la poudre de lait écrémé puisqu'il a été acheté l'année précédente à un prix inférieur au prix de vente de cette année. Ce prix d'achat moins élevé a été établi au moment où le marché était instable.

Coût des ventes

Depuis 1995, le Canada a toujours respecté ses engagements d'importer 3 274 tonnes de beurre en vertu de l'Accord de l'OMC. En principe, la CCL importe la totalité de ce beurre sauf un petit volume réservé au ministère du Commerce international. La CCL a importé ce beurre aux prix mondiaux courants. Ce produit est redirigé vers le secteur de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

Le beurre du plan A et du plan B et la poudre de lait écrémé du plan B ont été achetés au plein prix intérieur.

Frais de possession, stocks et emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les frais de possession ont connu une hausse importante en raison des stocks plus élevés durant l'année.

Le niveau des stocks de beurre de la CCL à la fin de l'année se situait à 18,3 millions kg comparativement à 14,4 millions kg de l'année précédente à cause d'une demande inférieure pour le beurre sur le marché intérieur.

RAPPORT FINANCIER

La valeur des stocks s'est accrue de 11 %, passant de 133,6 millions à 147,8 millions de dollars cette année, ce qui a donné lieu à une hausse des prêts consentis par le gouvernement du Canada.

Frais d'administration

Les frais d'administration ont augmenté de 6 % comparativement à l'année précédente, situation attribuable à des coûts salariaux plus élevés et à l'achat de logiciels.

Nouveaux défis à l'horizon

L'industrie laitière fera face à de nouveaux défis dans un avenir rapproché à cause de l'incertitude reliée à la 6^{ième} conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en décembre 2005.

Afin d'affronter ces nouveaux défis, la CCL a engagé récemment une analyste du commerce international pour suivre l'évolution des négociations de l'OMC et en mesurer l'impact sur l'industrie laitière canadienne.

De plus, sous l'autorité du Comité canadien des approvisionnements de lait, la CCL a développé et instauré un nouveau système de gestion de quota qui reflètera plus adéquatement les besoins canadiens et devrait réduire le surplus de production qui n'a pu être vendu sur le marché intérieur comme ce fût le cas en 2004-2005.

Toutefois, deux défis persistent : trouver des moyens d'écouler les surplus de poudre de lait écrémé sur les créneaux de marchés et trouver de nouvelles façons d'incorporer des solides non gras à des produits comme les mélanges et des poudres fonctionnelles à teneur élevée en protéines. Ces marchés pourraient générer de meilleurs revenus pour les producteurs et réduire les ventes dans des marchés moins lucratifs comme celui de l'alimentation animale.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2005 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé

à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, aux *Instructions à la Commission canadienne du lait (produits laitiers d'exportation)* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Ronald C. Thompson, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 30 septembre 2005

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

au 31 juillet
(en milliers)

	2005	2004
Actif		
Encaisse	130 \$	375 \$
Débiteurs		
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	24 637	33 221
Clients (Note 3)	2 386	432
Stocks (Note 4)	147 849	133 598
	175 002 \$	167 626 \$
Passif		
Dette bancaire - Compte de mise en commun des revenus du marché (Note 5)	1 290 \$	1 422 \$
Créditeurs et charges à payer		
Montants dus aux agences et offices provinciaux de mise en marché	21 799	30 484
Fournisseurs	14 425	14 039
Autres passifs	2 180	1 939
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Note 6)	106 126	98 337
	145 820	146 221
Surplus (Note 8)	29 182	21 405
	175 002 \$	167 626 \$

44

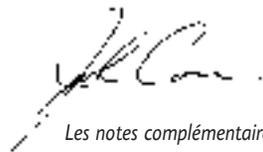
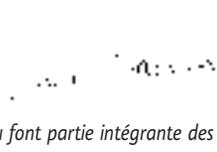
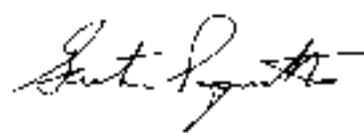
Engagements (Note 12)

Approuvé par :

Le président

Le vice-président

Le directeur principal, Finances et opérations

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du surplus
pour l'exercice terminé le 31 juillet
(en milliers)

	2005	2004
Ventes et coût des ventes		
Ventes à l'intérieur du pays	205 576 \$	135 418 \$
Coût des ventes	195 195	129 976
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	10 381	5 442
Ventes à l'exportation (Note 9)	32 999	36 624
Coût des ventes	32 071	37 195
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	928	(571)
Total de la marge sur les ventes	11 309	4 871
Mise en commun des revenus du marché		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	115 287	133 313
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	107 931	126 128
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	7 356	7 185
Résultats avant les frais d'exploitation nets	18 665	12 056
Frais d'exploitation (tableau des opérations par produit)	14 560	14 255
Moins : financement de frais d'administration par le gouvernement du Canada (Note 10)	3 672	3 472
Frais d'exploitation nets après le financement du gouvernement du Canada	10 888	10 783
Résultats d'exploitation après le financement du gouvernement du Canada	7 777	1 273
Surplus au début de l'exercice	21 405	32 440
Remboursement de surplus aux producteurs	—	(12 308)
Surplus à la fin de l'exercice	29 182 \$	21 405 \$

ÉTATS FINANCIERS

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)

	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds - clients	236 621 \$	184 110 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et autres	(254 044)	(251 127)
Rentrées de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	123 871	120 183
Sorties de fonds - agences et offices provinciaux de mise en marché	(116 616)	(113 810)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	3 597	3 515
Intérêts versés sur les emprunts	(1 331)	(528)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 902)	(57 657)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	146 430	161 234
Remboursement d'emprunts au gouvernement du Canada	(138 641)	(91 599)
Remboursement de surplus aux producteurs	–	(12 308)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 789	57 327
Diminution nette de l'encaisse	(113)	(330)
Endettement bancaire net au début de l'exercice	(1 047)	(717)
Endettement bancaire net à la fin de l'exercice	(1 160)\$	(1 047)\$
Éléments :		
Encaisse	130 \$	375 \$
Endettement bancaire - compte de la mise en commun des revenus du marché	(1 290)	(1 422)
	(1 160)\$	(1 047)\$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 juillet 2005

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (ci-après la « Commission ») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité ».

En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs.

La Commission achète, au prix de soutien canadien ou aux prix établis par la Commission, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission au prix du marché international en vue de la consommation intérieure, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendue ensuite sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins des fabricants et est donc vendue sur des marchés intérieurs marginaux, ou exportée. La Commission vend les surplus sur le marché international sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre à prix concurrentiels des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs. Ce système est administré par la Commission en vertu de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, qui permet aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle nationale, de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest et de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui permettent aux producteurs de lait de partager les revenus à l'échelle régionale. Les dix agences et offices provinciaux de mise en marché représentent les producteurs laitiers du pays et ils fournissent à la Commission toutes les données et fonds nécessaires à sa gestion du système de mise en commun.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant, soit le prix réel d'achat, ou de la valeur de réalisation nette estimative.

Revenus

C'est lors de l'expédition du produit que les ventes sont comptabilisées comme revenu.

Coût des ventes

Les produits destinés au marché d'exportation et achetés par la Commission sont acquis à des prix qu'elle détermine.

Mise en commun des revenus du marché

Les contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché et les paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux

ÉTATS FINANCIERS

de mise en marché représentent une redistribution des revenus du lait parmi les provinces. Une partie est retenue à même la redistribution pour financer les frais d'exploitation.

Conversion des devises

La plupart des ventes et achats en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Pour être comptabilisés au titre d'une opération de couverture, les contrats de change à terme doivent être, d'une part, désignés et libellés comme tel et, d'autre part, exécutoires dès la date de prise d'effet et sur une base permanente. Si ces critères ne sont pas respectés, les contrats doivent alors être portés au bilan à leur juste valeur, et les changements entre leur juste valeur initiale et leur juste valeur comptabilisés dans les résultats de l'année où se sont produits les changements. Les contrats de change à terme de la Commission sont des opérations de couverture; ils ne sont donc pas portés au bilan, mais seulement divulgués dans la note 12.

Les ventes et achats en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les profits et pertes rattachés aux devises étrangères sont inclus dans les résultats des activités de l'année au cours de laquelle ils sont réalisés ou encourus.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés de la Commission qui y sont admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées par la Commission reflètent ses frais totaux comme employeur. Ce montant est actuellement basé

sur un multiple des contributions requises d'un employé et peut changer selon les résultats techniques du Régime. Les cotisations de la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice durant lequel les services sont rendus et représentent le total des obligations de la Commission à l'égard du Régime. Les cotisations versées par la Commission sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

En vertu de la loi actuelle, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de retraite de la fonction publique.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés admissibles ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est accumulé à mesure que les employés rendent les services nécessaires à leur obtention. La direction détermine les obligations liées aux indemnités de cessation d'emploi accumulées à l'aide d'une méthode utilisant des hypothèses et de ses meilleures estimations.

Autres régimes d'avantages sociaux futurs

La Commission n'a aucune obligation liée aux autres régimes d'avantages sociaux futurs accordés aux employés après leur emploi, ou lors de leur retraite.

Actifs en capital

Tous les achats de moins de 10 000 \$ sont portés aux dépenses lors de l'année d'acquisition.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant des incidences sur

les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. L'évaluation des stocks est le poste le plus important lorsqu'il s'agit de faire des estimations. Les montants réels pourraient être différents des estimations courantes. Ces estimations sont revues annuellement, et à mesure que des rajustements s'imposent, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

3. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères ; leur valeur monétaire canadienne a été établie soit au taux prévu en vertu des contrats de change à terme qui font l'objet des opérations de couverture, comme il est expliqué à la note 12, soit au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

4. Stocks

	2005	2004
	(en milliers)	
Beurre	109 132 \$	88 872 \$
Poudre de lait écrémé	38 717	44 726
Total	147 849 \$	133 598 \$

Les stocks de la Commission comprennent 12 290 tonnes de beurre et 2 426 tonnes de poudre de lait écrémé (11 372 tonnes et 1 947 tonnes, respectivement, en 2004), d'une valeur totale de 83,87 millions de dollars et de 13,89 millions de dollars respectivement (71,03 millions de dollars et 10,50 millions de dollars, respectivement, en 2004), que les fabricants doivent racheter de la Commission au cours de l'année laitière suivante aux prix de soutien alors en vigueur.

Le restant des stocks comprend 6 024 tonnes de beurre et 21 502 tonnes de poudre de lait écrémé (3 003 tonnes et 30 775 tonnes, respectivement, en 2004), d'une valeur totale de 25,26 millions de dollars et de 24,83 millions de dollars respectivement (17,84 millions et 34,23 millions de dollars, respectivement, en 2004).

5. Dette bancaire — Compte de mise en commun des revenus du marché

Afin d'obtenir un financement provisoire et d'assurer le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de la mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 5 millions de dollars (5 millions en 2004) auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le Ministre des Finances a autorisé la Commission à établir cette marge de crédit d'un maximum de 50 millions de dollars. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2005, était de 4,25 % par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 120 millions de dollars (100 millions en 2004), servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Les intérêts sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement; ces taux ont varié entre 2,10 % et 2,96 % (entre 2,06 % et 3,32 % en 2004) au cours de l'exercice et les intérêts ont totalisé 1,48 million de dollars (0,95 million en 2004).

ÉTATS FINANCIERS

7. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs, de la dette bancaire, des créditeurs et des charges à payer, de même que les emprunts auprès du gouvernement du Canada équivalent à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

8. Surplus

La Commission perçoit indirectement des consommateurs des fonds sous forme d'un supplément inclus dans le prix de vente au détail du beurre. Ces fonds servent à financer les frais reliés au maintien du niveau normal des stocks de beurre. Le montant de ces fonds est inclus dans les contributions retenues pour financer les frais d'exploitation présentés dans l'état des résultats et du surplus. Le surplus à la fin de l'exercice est constitué du surplus accumulé de ces fonds et des surplus reliés aux ventes commerciales.

Tout remboursement du surplus aux producteurs relativement aux ventes commerciales est déterminé sur une base annuelle et il est comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel il est autorisé.

9. Ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation comprennent 0,13 million de dollars de perte nette (gains nets de 0,27 million de dollars en 2004) découlant de la conversion de devises reliées aux opérations en devises étrangères.

10. Coûts financés par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la Commission est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait et le marché. Le gouvernement du Canada a financé 3,37 millions de dollars (3,17 millions en 2004) des frais d'administration de 6,66 millions de

dollars (6,28 millions en 2004) de la Commission ainsi que 0,30 million de dollars (0,30 million en 2004) pour les services professionnels reliés à la collecte de données sur le coût de production.

11. Avantages sociaux futurs

Régime de pensions

Les frais d'exploitation englobent les cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Ces cotisations ont atteint 0,48 million de dollars (0,45 million en 2004) et correspondent à environ 2,6 fois les cotisations des employés au Régime (2,6 fois en 2004).

Indemnités de cessation d'emploi

La Commission offre des indemnités de cessation d'emploi à ses employés selon les années de services et le salaire final. Ces indemnités ne sont pas financées d'avance et n'ont donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit du régime équivalent aux obligations encourues. Les indemnités seront payées à partir de crédits futurs et d'autres sources de revenu. Le tableau suivant présente des renseignements sur le régime, en date du bilan.

	2005	2004
	(en milliers)	
Obligations du régime, début d'exercice	789 \$	742 \$
Coûts pour l'exercice	70	47
Indemnités payées durant l'exercice	(39)	—
Obligations du régime, fin d'exercice	820 \$	789 \$

Les obligations pour les indemnités de cessation d'emploi apparaissent au bilan sous Autres passifs.

12. Engagements

Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour ses ventes à l'exportation de même que ses contrats d'achat à régler en devises étrangères. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours de la Commission totalisaient l'équivalent de 9,17 millions de dollars canadiens (l'équivalent de 12,80 millions en 2004). Ces contrats arriveront à terme au cours de la période se terminant en janvier 2006. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises étrangères des contrats de ventes à l'exportation et lorsque la Commission doit régler les achats en devises étrangères. Les contrats de change à terme de la Commission s'établissent au 31 juillet 2005 comme suit :

(en milliers)			
Ventes de devises	Achats de devises	USD	CDN
Dollars américains	Dollars canadiens	1 676	2 029
Dollars canadiens	Dollars américains	5 858	7 137
Total		7 534	9 166

Engagements d'achats

Au 31 juillet 2005, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 8,06 millions de dollars (8,80 millions en 2004). La plupart de ces engagements sont en devises étrangères et sont couverts par des contrats de change à terme.

Bail à long terme

La Commission est engagée en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour ses locaux. Ce bail, qui vient

à échéance en 2007, prévoit l'indexation des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la Commission, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de 5 ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

À la fin de l'exercice, le total des paiements minimums à faire en vertu du bail était de 0,50 million de dollars et, pour l'exercice 2006-2007, le loyer ne sera versé que pendant 8 mois puisque le bail viendra à échéance le 31 mars.

Les paiements minimums à faire au cours des deux prochaines années sont les suivants :

2005-2006	0,30 million de dollars
2006-2007	0,20 million de dollars

13. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Compris dans le coût des ventes, leurs honoraires ont totalisé 0,25 million de dollars au cours de l'exercice (0,26 million en 2004).

14. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires et selon les termes de commerce normaux. Ces transactions, tel le régime de prestations des employés, la location des locaux et les services professionnels ont totalisé environ 1,65 million de dollars au cours de l'exercice (1,58 million en 2004).

ÉTATS FINANCIERS

Tableau des opérations par produit pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)

	2005				2004			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total
Ventes et coût des ventes :								
Ventes à l'intérieur du pays	156 488 \$	49 088 \$	– \$	205 576 \$	113 736 \$	21 682 \$	– \$	135 418 \$
Coût des ventes	150 730	44 465	–	195 195	108 003	21 973	–	129 976
Marge (perte) sur les ventes à l'intérieur du pays	5 758	4 623	–	10 381	5 733	(291)	–	5 442
Ventes à l'exportation	2 167	30 832	–	32 999	–	36 624	–	36 624
Coût des ventes	1 682	30 389	–	32 071	–	37 195	–	37 195
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	485	443	–	928	–	(571)	–	(571)
Total de la marge (perte) sur les ventes	6 243 \$	5 066 \$	– \$	11 309 \$	5 733 \$	(862) \$	– \$	4 871 \$
Frais d'exploitation :								
Frais d'entreposage	2 014 \$	1 615 \$	– \$	3 629 \$	1 613 \$	1 050 \$	– \$	2 663 \$
Intérêts	1 367	124	–	1 491	942	7	–	949
Autres frais de possession	483	176	–	659	322	298	–	620
Projets et activités de promotion	587	–	174	761	2 310	–	210	2 520
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	–	–	417	417	–	–	357	357
	4 451 \$	1 915 \$	591 \$	6 957	5 187 \$	1 355 \$	567 \$	7 109
Frais d'administration				4 905				4 651
Salaires et avantages sociaux				1 752				1 627
Autres dépenses				6 657				6 278
Coût de production, intérêts et frais bancaires reliés au compte de mise en commun des revenus du marché				916				868
Dons				30				–
Total des frais d'exploitation				14 560 \$				14 255 \$

* Comprenant la poudre de lait entier, le lait concentré et le fromage.

